

**CONSEIL MUNICIPAL**

Compte-rendu de la séance du 29 Novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf novembre à 19h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil Municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André FONTANA, Maire.

Date de la convocation : 24 novembre 2017. Date d'affichage : 30 novembre 2017

Nombre de conseillers : * Présents : 15 ; * Absents : 00 ; * Votants : 15

Étaient présents : André FONTANA, Arnaud GRANDGUILLAUME, Richard PERRIN, Thibault BERTIN, Andrée DEGRESE, Lise FRANCOIS, Daniel AUBRY, Corinne BORN, Jean-Michel CHATEAU, Vincent REMICHIUS, Estelle LIES, Dominique KUTA, Joël VIRQUIN, Philippe THOMAS, Jean-Marie NICOLAS.

Étaient absents :

Mme Estelle LIES a été désignée comme secrétaire de séance.

N°048/2017: Budget EAU 2017: Décision modificative n°3: Transfert de crédits pour amortissement des biens.

Afin de pouvoir effectuer l'opération budgétaire de l'amortissement des biens, il convient de faire les transferts de crédits suivants:

Fonctionnement - Dépenses :

- Chapitre 022: Dépenses imprévues = - 3 111,00 €
- Chapitre 042: Opérations d'ordre de transfert entre section
 - ↳ Compte 6811: Dotation aux amortissements = + 3 111,00 €

Investissement - Recettes :

- Chapitre 042: Opérations d'ordre de transfert entre section
 - ↳ Compte 2803: Frais d'études ... = + 2 335,00 €
 - ↳ Compte 28156: Matériel spécifique d'exploitation = + 601,00 €
 - ↳ Compte 28158: Agencement et aménagement... = + 175,00 €

Pour un total de 3 111,00 €.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative ci-dessus au budget eau 2017.
 - D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de prévoir le programme des coupes ci-dessous énoncées pour l'année 2018.

Parcelles	Surface	Vente en bloc et sur pied	Vente de bois façonnés	Cession de bois de chauffage	Report de martelage	Délivrance pour l'affouage
16_i2	3,82					X
22	8,81					X
26	10,11				X	
28	8,27				X	
29	10,15				X	
31	3,79					X
23	7,85					X

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre:

Essences	Toutes
Ø minimum à 1,30 m	35 cm

Autorise la vente par l'O.N.F des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide la délivrance pour l'affouage pour les coupes 16_i2, 22, 31 et 23 au titre de l'année 2018.
- Décide le report de martelage pour les coupes 26, 28, et 29.
- Informera le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'O.N.F.
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,
André FONTAN